

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 254f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie-Monténégro  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

## A l'occasion de l'édition 2006 de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le Secrétaire Général recommande de dépenaliser la diffamation

Strasbourg, 02.05.2006 – "Personne ne peut éliminer définitivement la vérité, mais il y a des gens qui ne cessent d'essayer. Et ce sont les journalistes qui en font les frais" a déclaré M. Terry Davis à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2006.

"Les restrictions de la liberté d'expression sont très courantes, souvent violentes et parfois mortelles. En 2005, plus de 150 journalistes dans le monde sont morts dans l'exercice de leur profession, dont plus de la moitié victimes d'assassinats. Des centaines, voire des milliers de journalistes ont été privés de liberté en étant kidnappés ou mis en prison, et nous n'avons pas de statistiques fiables sur ceux qui ont été menacés ou persécutés.

Dans l'ensemble, les journalistes des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ne sont plus victimes de tortures ou de meurtres, mais cela ne signifie pas qu'ils sont toujours libres d'exercer leur métier. La Convention européenne des droits de l'homme, qui demande aux pouvoirs publics de ne pas entraver la liberté d'expression, est souvent ignorée. Certains journalistes sont peut-être contraints au silence par des intimidations et d'autres se laissent peut-être acheter, mais le résultat est le même, parce que la démocratie ne saurait fonctionner correctement sans des médias réellement libres de toute ingérence ou de tout contrôle du gouvernement.

Les menaces de poursuites pour diffamation constituent une forme particulièrement insidieuse d'intimidation. En fait, des peines sont encore prévues pour diffamation dans plus des deux tiers des Etats membres du Conseil de l'Europe, et ces lois sont souvent utilisées pour étouffer les critiques. Je lance un appel à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils modifient la législation correspondante, abolissent les dispositions pénales qui s'y rapportent et empêchent que les journalistes ne soient condamnés au versement de dommages démesurés dans le cadre de procédures civiles à leur encontre. La seule manière crédible de marquer la Journée mondiale de la liberté de la presse est d'améliorer la protection des journalistes. "

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.